



MESURE GOUVERNMENTALE POUR L'ACCOMPAGNEMENT LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

La feuille de route pour le développement de la vie associative a pour objectif d'apporter un appui structurel aux associations et les accompagner dans leur développement. Cet accompagnement des structures, notamment dans l'évolution de leur modèle socio-économique, se doit d'être structurant afin de permettre aux associations de poursuivre et de renforcer leurs actions. La plus-value de cet accompagnement est mesurée au travers des objets de la vie quotidienne (OVQ) par différents indicateurs d'impact au travers de l'essor de l'emploi associatif qui représente 10% de l'emploi privé et de l'évolution positive de la création d'association signe de la vitalité de l'engagement de nos concitoyens.

I. Les problématiques actuelles et leur analyse

La nouvelle stratégie répond aux problématiques pointées par les différentes publications et les constats partagés des experts, en particulier le manque de structuration et d'articulation entre les acteurs de l'accompagnement, facteur d'illisibilité de celui-ci, et la fragilité de leurs modèles économiques.

L'accompagnement des associations repose actuellement sur deux types de structures : des centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) et des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), tous deux labellisés par l'État, d'une part, et des points d'appui à la « vie associative » (PAVA) non labellisés, d'autre part.

Avec une moyenne nationale d'un CRIB pour près de 6 500 associations vivantes, le nombre de CRIB et leur répartition géographique apparaissent globalement insuffisants. Le ratio national d'un point d'appui à la vie associative pour 1 300 associations est plus élevé mais reste néanmoins insuffisant pour un accompagnement de proximité et l'absence de moyens associés ne permet pas d'en assurer la qualité. Le temps d'accompagnement individualisé des associations est de fait insuffisant au regard des besoins.

La volumétrie des sollicitations et demandes d'accompagnement doit être accompagnée de moyens adéquats en s'assurant d'une corrélation entre le temps de travail financé (poste FONJEP environ 20% d'un ETPT au SMIC) et le temps de travail effectivement mobilisé.

La stratégie proposée s'attache donc à mettre en œuvre une politique de l'accompagnement associatif agile et renouvelée qui garantisse une réponse adaptée aux besoins des porteurs de projets et des associations tout au long de leurs parcours de vie, favorise leur renforcement et soutienne le développement du tissu associatif local. La stratégie se fonde aussi sur une gouvernance revisitée qui permette d'associer l'ensemble des forces sur le long terme. Les objectifs visés sont une amélioration de la qualité de l'accompagnement par une montée en compétence des acteurs et sa meilleure adéquation aux besoins des associations dans le cadre de son évolution économique.

II. Les objectifs visés par le dispositif

La mesure s'appuie sur trois axes :

1. Garantir un accès gratuit et de proximité et permettre une meilleure lisibilité du nouveau réseau de l'accompagnement - Répondre aux besoins d'accompagnement des associations pour leur permettre de pérenniser et d'intensifier leurs actions : **Objectif de lisibilité et visibilité**

- Structuration des ressources locales (compétences)
- « Mapping » agile (mise à jour rapide des données, API des cartographies...)

2. Renforcer les acteurs de l'accompagnement - Répondre aux besoins des acteurs de l'accompagnement - les bénéficiaires directs : **Objectif de montée en compétence sur la base d'une culture commune**

- Outillage et partage de bonnes pratiques d'une communauté apprenante

3. Co-construire une nouvelle stratégie territoriale de l'accompagnement visant à valoriser les dynamiques associatives et faciliter les synergies - Répondre au besoin d'horizontalité et de structuration des alliances pluri-acteurs et pluri-échelles - ODD 17 : **Objectif d'harmonisation et de lutte contre les disparités territoriales et parallèlement d'adaptabilité accrue aux besoins et partenaires locaux**

- Epicentre de l'effort au local qui permet une pertinence et adaptabilité aux réalités du terrain

III. Le fonctionnement du dispositif

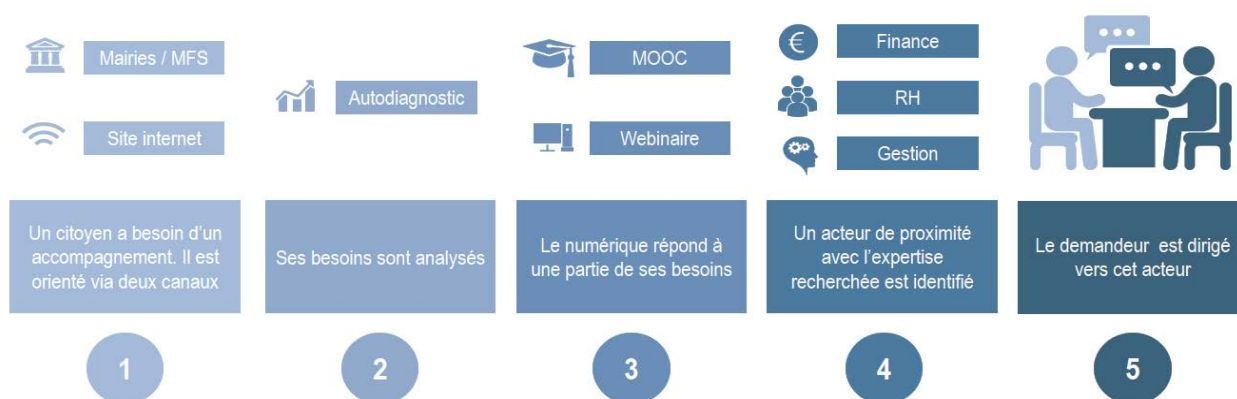
Ce parcours s'appuie sur 3 typologies d'acteurs :

- Les prescripteurs (front office) : interlocuteurs de proximité avec une fonction d'orientation (Maisons France Services, municipalités). Environ 2000 agents présents à l'échelle cantonale.

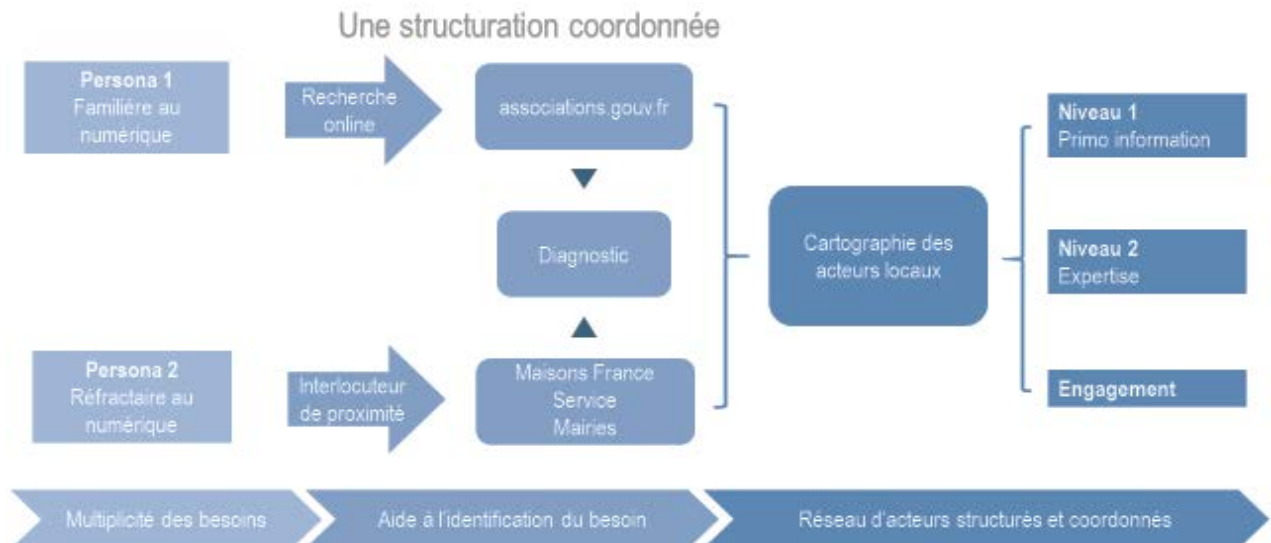
- Les conseillers de niveau 1 : interventions ponctuelles et de primo information, acteurs associatifs dont l'accompagnement des associations n'est aujourd'hui pas le cœur de métier (exemple : réseau Information Jeunesse, greffes, universités, missions locales, centres sociaux/espaces de vie sociale...) mais qui savent conseiller l'acteur associatif. Libérés de la prescription, ils peuvent monter en compétences.

- Les accompagnateurs de niveau 2 : accompagnement qui s'inscrit dans la durée et mobilise une expertise adaptée permettant d'adresser en profondeur les besoins ou difficultés de l'association (exemple : CRIB, DLA...). Libérés de toutes les questions qui nécessitent autant de réponses chronophage, ils peuvent accompagner plus d'acteurs sur le long cours.

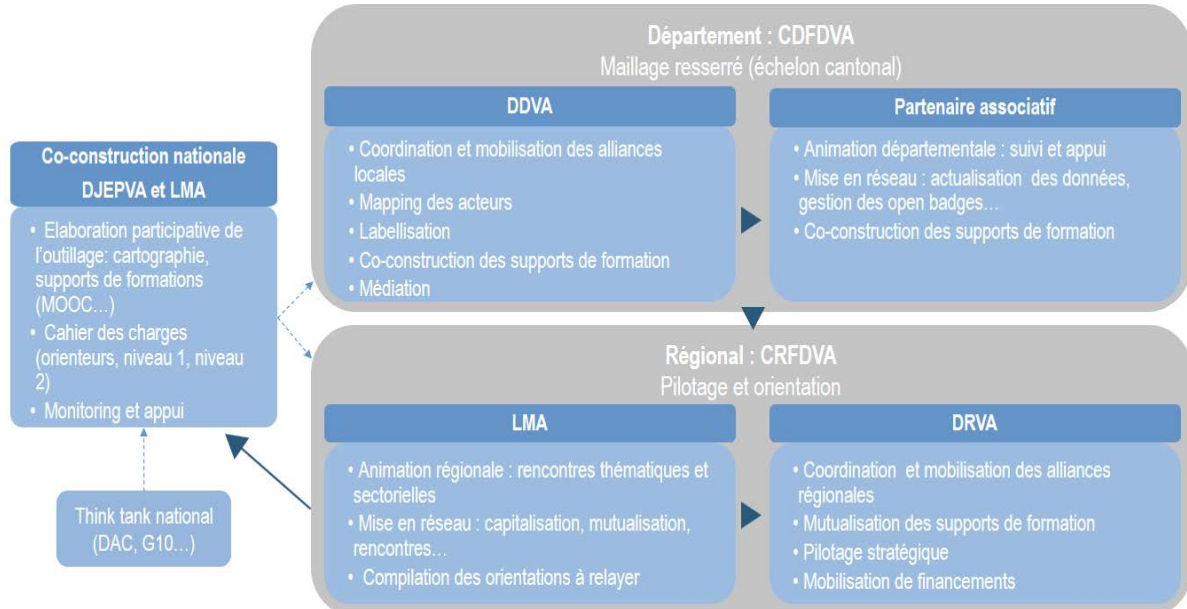
Le parcours d'accompagnement se compose de cinq étapes. Le porteur de projet associatif sera orienté vers une solution en adéquation avec ses besoins.



Ce parcours coordonné est adapté à la situation du demandeur au regard de son appréhension du numérique.



Ces offres de service de qualité homogènes ne sont possibles que si les organismes prenant part à l'accompagnement des associations, bénéficient d'une montée en compétence régulière et d'outils réseaux d'échanges, de mutualisation de savoirs et de pratiques. Ces offres de services ne sont envisageables que si elles sont coordonnées par un maillage territorial fort. Le schéma organisationnel de la mise œuvre est construit comme suit :



La gouvernance nationale sera organisée via un comité national et interministériel de l'accompagnement vie associative (en lien avec le FDVA) et un partenariat national renforcé avec les acteurs mobilisés autour du groupe de travail pour soutenir les collaborations au niveau local. Ce comité accompagnera la préfiguration et la mise en œuvre de la mesure, aidera à la conception d'outils de socle commun (cahier des charges, supports de formation, outils de reporting...). Il facilitera la communication et la cohérence entre les différentes actions ministérielles (démultiplication des plateformes de dématérialisation, croisement des temporalités des différents appels à projets...). Enfin, il relayera les difficultés rencontrées sur le terrain pour assurer une cohérence entre les territoires et

favoriser le partage de ressources (CNAF, HCESSIS, DGEFP, CCMSA, LMA, MTE, CGET, Mission Numérique...)

IV. Les partenaires associés

La mesure a été co-construite par un groupe de travail pluri-acteurs notamment et repose sur une forte implication partenariale et interministérielle. Sa mise en œuvre s'appuiera notamment sur la collaboration accrue avec les partenaires associatifs (le Mouvement Associatif, la FONDA, RNMA, l'AVISE...), les différentes administrations centrales (HCESSIS, ANCT, DGEFP) et acteurs publics (CNAF, Maisons France Service...).

Les services déconcentrés au plan régional et départemental organiseront localement la mise en place des partenariats en s'appuyant sur les instances du FDVA en département et région. Les partenaires nationaux seront donc mobilisés à l'échelon territorial ainsi que des partenaires locaux stratégiques. L'action de l'Etat est donc stratégiquement située dans cet écosystème permettant ainsi une fonction « levier » attendue pour l'engagement des autres pouvoirs publics (collectivités à tous les échelons).

V. Le calendrier de déploiement

La nouvelle politique d'accompagnement des associations se composera de trois phases :

- La phase **de préfiguration** (de juillet 2020 à juin 2021) sur 3 régions : Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Centre Val-de-Loire.
- La phase **d'évaluation** (de mai à septembre 2021)
- La phase **d'essaimage** (dès septembre 2021)

